



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100678

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

Versement d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde dans le cadre de la convention de gestion de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix, pour l'exercice 2009. Décision. Autorisation.

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par les délibérations en date du 23 octobre 2006 et du 30 mars 2009, la Ville de Bordeaux a confié la gestion de la pépinière d'entreprises artisanales du 11 rue du Port, dans le quartier Sainte-Croix, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde a présenté à la Ville, le 11 octobre dernier, le rapport moral et financier pour l'année 2009.

En termes d'activités, cinq entreprises sont sorties de la pépinière en 2009. Une seule d'entre elles a été mise en liquidation. Dans le même temps, quatre entreprises ont intégré la structure et y poursuivent leur développement.

D'un point de vue financier, le total des charges d'exploitation pour 2009 s'élève à 50 949,87€, répartis comme suit : 21791,24€ de charges externes et 29 158€ de charges de personnel.

Les charges d'exploitation de 2009 sont en diminution par rapport à 2008 où leur montant était de 57 557,59 €. Cette baisse s'explique essentiellement par le fait que la CMA33 a choisi de ne plus organiser de formations continues au sein de la pépinière et de davantage mettre l'accent sur les « stages de préparation à l'installation », plus bénéfiques aux créateurs d'entreprises et moins coûteux.

Concernant les produits, les loyers perçus s'élèvent pour 2009 à 21 171,05€ (stables par rapport à 2008). Par ailleurs, la pépinière n'a pas bénéficié, contrairement aux années précédentes, de la subvention européenne ni des recettes liées à l'organisation de formations continues.

Les conventions successives du 3 novembre 2006 et du 10 juillet 2009, signées entre la Ville et la CMA33, prévoyaient une prise en charge par les deux institutions, à parts égales, du déficit d'exploitation de la pépinière.

Aussi, pour équilibrer le budget de la structure, il est nécessaire de verser la somme de 29778,82€, à répartir entre la CMA33 et la Ville de Bordeaux, soit 14 889,41€ chacune.

Les documents ci-annexés sont conformes aux dispositions prévues dans les conventions de gestion qui couvrent l'année 2009.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 14 889,41€ à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Charles BRON